



POLICY PAPER
VOIES LÉGALES CRÉDIBLES
*ENTRE PROMESSE POLITIQUE ET CAPACITÉ
RÉELLE : STRUCTURER LA MOBILITÉ
CIRCULAIRE, L'ANCRAGE TERRITORIAL ET
LE RÔLE DES DIASPORAS*

Rapport 4/2026

Institut espagnol d'analyse migratoire (IEAM)

Résumé exécutif

Le présent Policy Paper propose des orientations stratégiques visant à transformer les voies légales de migration en mécanismes plus crédibles, efficaces et durables pour la gestion de la mobilité entre l'Union européenne et ses partenaires africains. L'objectif est de dépasser une approche centrée sur les impératifs de visibilité politique à court terme et de progresser vers une architecture opérationnelle cohérente, fondée sur les réalités économiques et territoriales.

Ce document s'inscrit dans la continuité des travaux de l'Institut espagnol d'analyse migratoire (IEAM) et constitue le résultat d'un atelier d'intelligence collective organisé à Rome, au sein de l'Université Niccolò Cusano, conjointement par l'IEAM et le centre de recherche indépendant italien AMIStaDeS.

L'atelier a réuni un large éventail d'acteurs clés, parmi lesquels des représentants d'agences des Nations unies, des institutions européennes, des représentants ministériels, des organisations humanitaires et de la société civile, des entreprises, ainsi que des experts africains. Cette diversité d'acteurs a permis de croiser des perspectives institutionnelles, opérationnelles et analytiques sur les dynamiques de la mobilité euro-africaine. Elle a également contribué à identifier les tensions structurelles qui limitent l'efficacité des dispositifs existants et à esquisser des lignes d'action visant à transformer les programmes pilotes en mécanismes structurels crédibles, adaptés aux capacités et aux priorités des partenaires africains.

L'analyse de ce Policy Paper s'inscrit dans un contexte marqué par le paradoxe des voies légales : bien que politiquement visibles, elles demeurent structurellement périphériques. Les programmes de mobilité circulaire peuvent produire des résultats positifs à l'échelle individuelle, mais ils ne modifient pas de manière significative les dynamiques structurelles du système. Cette tension s'explique par trois décalages persistants : l'écart entre l'échelle réelle des programmes et la pression démographique, le déficit de confiance dans les procédures, aggravé par l'opacité consulaire, ainsi que la faible intégration de ces dispositifs dans les stratégies locales de formation, d'emploi et de réintégration. À ces limites s'ajoutent une pression démographique africaine croissante, une capacité d'absorption européenne contrainte par les cycles politiques et une soutenabilité financière encore trop dépendante de financements externes à court terme.

Messages stratégiques

- **Rendre la crédibilité mesurable** : publier de manière harmonisée des indicateurs consulaires – délais de traitement, taux d'acceptation et motifs de refus – afin de transformer les annonces politiques en engagements vérifiables, de réduire l'incertitude systémique et de limiter le recours à l'intermédiation informelle.
- **Garantir l'accessibilité sociale des procédures** : simplifier les exigences documentaires, adapter les conditions financières aux niveaux de revenu des pays partenaires et mettre en place des mécanismes d'assistance administrative locale certifiée, afin de corriger les distorsions d'accès qui orientent structurellement les voies légales vers les candidats les plus dotés en ressources, au détriment des profils recherchés par les secteurs.
- **Structurer le cycle complet de la mobilité circulaire** : conditionner tout programme à une architecture cohérente intégrant la préparation pré-départ, l'adéquation entre emploi et compétences, la protection durant le séjour et un retour structuré ouvrant de réelles perspectives de réintégration, sur la base de diagnostics sectoriels documentés et d'une reconnaissance mutuelle des qualifications.
- **Territorialiser la réintégration** : dépasser les dispositifs individuels de court terme pour inscrire les retours dans des dynamiques économiques locales, en soutenant des projets collectifs, en conditionnant les dispositifs d'aide à la réintégration à une insertion dans des secteurs identifiés, et en orientant les financements vers une logique d'investissement territorial pluriannuel.
- **Structurer le rôle des diasporas** : dépasser leur invocation politique pour créer des interfaces institutionnelles claires avec les collectivités, sécuriser les instruments financiers et aligner les projets d'investissement sur les stratégies territoriales, sans pour autant faire de la diaspora un substitut aux politiques publiques.
- **Assurer la soutenabilité financière** : sortir du modèle de dépendance aux bailleurs en mobilisant des financements mixtes associant budgets nationaux, collectivités, secteur privé, diasporas et appui européen ciblé, et en intégrant la mobilité légale aux stratégies d'emploi et de développement territorial des pays partenaires, condition essentielle à la co-responsabilité et à la viabilité de long terme.

1. Introduction

1.1 Le paradoxe des voies légales

Depuis une décennie, les voies légales occupent une place centrale dans les discours euro-africains. Elles sont présentées comme une alternative à l'irrégularité et comme un outil de partenariat équilibré.

Ces voies légales se matérialisent aujourd'hui dans le Partenariat pour les talents (Talent Partnerships), un instrument de l'Union européenne visant à répondre simultanément aux pénuries de main-d'œuvre en Europe et à structurer des voies de migration légales en coopération avec des pays tiers. Les pays prioritaires identifiés sont le Bangladesh, l'Égypte, le Maroc, la Tunisie et le Pakistan.

En Égypte, le centre italo-égyptien pour l'emploi – dit « DEMO » – propose des formations professionnelles dans les secteurs du tourisme et de l'hôtellerie, préparant des travailleurs à une expérience en Italie avant un retour en Égypte, selon une logique de circularité. En Tunisie, un programme, géré par le bureau italien de l'OIM, cible la formation de travailleurs du bâtiment en vue d'une insertion sur le marché du travail italien.

Ces expériences témoignent de la viabilité d'un modèle de partenariat fondé sur la légalité et la coopération opérationnelle, et fournissent une base empirique utile à la consolidation de ces initiatives.

Cependant, leur impact structurel demeure limité. Cette tension s'explique par trois décalages :

- **D'abord l'échelle** : les volumes mobilisés restent marginaux au regard de la pression démographique et des entrées annuelles sur les marchés du travail locaux ;
- **Ensuite la crédibilité procédurale** : délais imprévisibles, critères peu lisibles et absence d'indicateurs publics affaiblissent la confiance dans les dispositifs ;
- **Enfin l'ancrage territorial** : les programmes fonctionnent en silo, rarement articulés aux stratégies locales d'emploi, de formation ou de réintégration.

Les voies légales sont politiquement visibles mais structurellement périphériques. Elles produisent des réussites individuelles sans modifier les équilibres systémiques. La question n'est donc pas leur existence, mais leur capacité à devenir un mécanisme crédible d'organisation de la mobilité.

1.2 Méthodologie

Ce Policy Paper s'appuie sur les discussions d'un atelier d'intelligence collective organisé à Rome, réunissant des participants européens et africains : institutions européennes, autorités nationales, administrations locales, acteurs économiques et organisations internationales. Les débats ont mis en évidence trois tensions structurelles :

- Accès effectif aux voies légales face à la perception de sélectivité ;
- Contraintes politiques européennes à court terme ;
- Décalage entre dispositifs administratifs et les réalités économiques et territoriales.

L'analyse distingue trois niveaux : procédural, économique et territorial. Elle vise à identifier les conditions nécessaires pour transformer des dispositifs pilotes en leviers structurels crédibles et soutenables, dans un cadre approprié par les partenaires africains et cohérent avec leurs priorités de développement.

2. La crédibilité procédurale : fondement indispensable

Le développement des voies légales procède d'un changement de paradigme : il ne s'agit pas d'abandonner toute exigence de contrôle migratoire, mais de reconnaître la migration comme un phénomène structurel qu'une approche exclusivement répressive ne peut, à elle seule, appréhender. La régularisation et les voies légales s'inscrivent ainsi dans une logique de gouvernance pragmatique, fondée sur la gestion du phénomène migratoire plutôt que sur sa négation.

Pour que les voies légales s'érigent en alternative crédible à l'irrégularité, un facteur s'avère déterminant : la crédibilité du processus d'accès. Elle relève principalement des États membres de l'Union européenne. C'est en effet au niveau consulaire que se joue l'effectivité des annonces politiques. Tant que l'accès aux visas demeure perçu comme incertain, opaque ou socialement sélectif, les dispositifs ne modifieront pas les arbitrages individuels. À Rome, le constat est clair : le problème ne réside pas dans l'existence des programmes, mais dans la probabilité réelle d'y accéder. La crédibilité ne repose pas sur des déclarations : elle se mesure à partir d'indicateurs concrets – délais, taux d'acceptation, clarté des critères – et non uniquement sur des annonces politiques.

2.1 Prévisibilité et transparence

L'incertitude administrative constitue la première fragilité. Elle repose sur :

- L'absence de délais garantis ;
- Des critères peu explicités ;
- Une variabilité entre postes consulaires.

Le pouvoir discrétionnaire est légitime, mais l'opacité ne l'est pas. L'absence d'indicateurs publics (délais moyens, taux d'acceptation, motifs agrégés de refus) entretient une incertitude systémique. Cela produit deux effets : la réduction des demandes formelles et le développement d'intermédiations informelles, notamment des escroqueries. Ainsi, l'opacité crée un marché. Par conséquent, une harmonisation minimale apparaît nécessaire :

- Publication harmonisée d'indicateurs consulaires ;
- Clarification standardisée des motifs de refus ;
- Délais indicatifs publiquement opposables.

Sans ces garanties, les voies légales resteront dépendantes de la réputation variable des consulats.

2.2 Accessibilité sociale

La seconde fragilité tient à l'accessibilité réelle. Les barrières administratives s'additionnent : frais, déplacements, complexité documentaire, exigences financières élevées. Dans des contextes de revenu médian faible, ces coûts produisent une sélection implicite.

Les profils disposant d'un capital financier ou éducatif maîtrisent mieux la procédure. À l'inverse, les travailleurs peu qualifiés – pourtant recherchés dans plusieurs secteurs européens – restent structurellement désavantagés. Ainsi, les procédures de mobilité tendent à bénéficier aux candidats les plus dotés en ressources, alors même que la demande du marché du travail européen se concentre largement sur des profils peu qualifiés.

Il en résulte un paradoxe : les secteurs en tension sont alimentés par des circuits irréguliers, tandis que les voies légales favorisent les catégories les plus dotées administrativement. Ainsi, une réforme crédible implique :

- Simplification documentaire ;
- Proportionnalité des exigences financières ;
- Assistance administrative locale certifiée ;
- Diversification des catégories alignées sur les besoins sectoriels réels.

L'objectif n'est pas d'assouplir les standards, mais de réduire les distorsions d'accès.

Perception du refus et basculement vers l'irrégularité

Dans plusieurs contextes, la non-demande de visa résulte d'un calcul rationnel : lorsque la probabilité perçue d'acceptation est faible et le coût élevé, la procédure est évitée. De nombreux migrants estiment que leurs chances seront plus élevées en entrant en Europe de manière irrégulière et en cherchant ensuite une régularisation sur le territoire. Plus la décision apparaît arbitraire, plus la crédibilité s'érode et plus les réseaux de passage gagnent en attractivité comparative. La crédibilité repose sur une prévisibilité mesurable.

3. Mobilité circulaire : de l'expérimentation à la structuration

La mobilité circulaire et les programmes de travail sont devenus l'instrument qui suscite le plus large consensus politique dans les partenariats migratoires. Ils promettent de répondre aux besoins sectoriels européens, tout en limitant l'installation durable et en favorisant les transferts de compétences.

Toutefois, sa capacité à produire un effet structurel dépend d'une condition fondamentale : l'intégrité du cycle complet. En effet, la mobilité circulaire ne doit pas être un programme isolé, mais une architecture à part entière.

3.1 Le cycle complet comme architecture

La circularité suppose une cohérence séquentielle :

- **Préparation pré-départ** : une formation adaptée, une information juridique et une clarification des conditions de séjour sont indispensables. Sans préparation adéquate, les risques de rupture contractuelle augmentent ;
- **Appariement emploi-compétences** : la viabilité dépend d'une adéquation réelle entre compétences certifiées, besoins sectoriels vérifiés et engagement préalable des employeurs. Former sans débouché contractuel fragilise le dispositif. Par ailleurs, la mise en correspondance doit être fondée sur les besoins concrets de chaque territoire ;
- **Protection durant le séjour** : contrats effectifs, accès aux droits sociaux et mécanismes de recours sont déterminants. En l'absence de protection, la circularité devient asymétrique et alimente l'irrégularité ;
- **Retour structuré et réengagement** : la reconnaissance des compétences et la possibilité d'un nouveau cycle conditionnent la crédibilité du retour. Sans perspective de réengagement, la circularité contractuelle ne produit pas de stabilité socio-économique.

L'expérience espagnole avec le Sénégal illustre à la fois les limites et les conditions de réussite de cette architecture. Lancé à petite échelle en 2019 (une cinquantaine de participants), le programme s'est heurté dès ses débuts à un taux de non-retour significatif, près de la moitié des bénéficiaires ayant choisi de rester en Espagne à l'issue de leur contrat. Plutôt que d'abandonner le dispositif, les autorités espagnoles ont opté pour une approche de long terme : poursuite du dialogue avec les autorités sénégalaises, amélioration progressive des mécanismes de suivi et consolidation de la confiance mutuelle. En 2025, le programme atteignait 500 bénéficiaires annuels, avec un taux de retour s'élevant à 99 %. Ce résultat est principalement attribué à l'alignement progressif des intérêts et à la légitimité construite dans la durée.

Si l'architecture est connue, la difficulté réside dans son passage à l'échelle.

3.2 Limites structurelles

Trois limites empêchent aujourd'hui la mobilité circulaire de devenir un instrument à impact structurel à grande échelle.

- **Contrainte d'échelle**

Dans plusieurs pays partenaires, des centaines de milliers de jeunes entrent chaque année sur le marché du travail. Au Sénégal, par exemple, environ 400 000 jeunes arrivent annuellement sur le marché du travail, pour un volume estimé à 500 000 emplois formels, révélant une capacité d'absorption limitée.

De leur côté, les programmes de mobilité circulaire concernent quelques centaines ou milliers de bénéficiaires. Leur effet demeure principalement démonstratif, et non transformateur : s'ils permettent de réduire certaines vulnérabilités individuelles, ils ne modifient pas de manière significative les dynamiques démographiques structurelles.

- **Incompatibilité des temporalités**

Alors que la mise en œuvre d'un programme peut s'étendre sur plusieurs années, les besoins des candidats sont immédiats. Ce décalage réduit l'attractivité des voies formelles au profit des options informelles.

- **Désalignement formation-marché**

Former sans sécuriser la demande effective crée un stock de compétences sans débouché. L'absence de coordination systématique entre entreprises, centres de formation et autorités publiques limite la viabilité du modèle.

Effet d'échelle

Les programmes pilotes produisent des résultats mesurables (taux de retour élevés, satisfaction des employeurs, transfert de compétences).

Toutefois, trois limites structurelles persistent :

- Une capacité administrative limitée ;
- Des contraintes politiques internes aux États membres ;
- Un déséquilibre entre la pression démographique et la capacité d'absorption.

Ainsi, le succès à petite échelle démontre la viabilité du dispositif, mais n'efface pas ses limites à grande échelle.

4. Pression démographique et marché du travail : contrainte structurelle

Les voies légales et la mobilité circulaire évoluent sous une contrainte arithmétique : celle des marchés du travail. Les débats de Rome convergent sur ce point : ces dispositifs peuvent organiser une part des mobilités, mais ne peuvent se substituer aux dynamiques structurelles de l'emploi et de la démographie.

4.1 Déséquilibres internes

La population africaine en âge de travailler augmente rapidement. Les projections indiquent un passage d'environ 883 millions d'actifs potentiels en 2024 à près de 1,6 milliard en 2050. Cette trajectoire implique une hausse continue des entrants sur les marchés du travail nationaux.

Dans plusieurs pays africains, des centaines de milliers de jeunes arrivent chaque année sur le marché du travail alors que l'emploi formel progresse lentement. Cette pression se concentre particulièrement dans les principaux centres urbains, où la densité des aspirations éducatives et professionnelles accentue l'écart entre les attentes et les opportunités réelles. La contrainte tient autant aux volumes qu'à la structure productive : informalité dominante, faible industrialisation, productivité limitée et vulnérabilités sécuritaires réduisent la capacité d'absorption.

Cela se traduit par une précarisation de l'emploi local et par une incitation accrue au départ. Lorsque l'écart entre aspirations éducatives et opportunités réelles s'élargit, la mobilité devient une stratégie économique, non un choix culturel.

4.2 Limites d'absorption européenne

L'Union européenne fait face à un vieillissement marqué et à une contraction relative de sa population en âge de travailler. Cette dynamique alimente des pénuries sectorielles durables, notamment dans l'agriculture, la santé, la construction et certains services. Toutefois, ces besoins n'impliquent pas nécessairement une capacité d'ouverture proportionnelle à la pression démographique des pays partenaires. En effet, les décisions migratoires sont influencées par :

- Des contraintes politiques internes ;
- Des cycles électoraux ;
- Une coordination complexe entre États membres ;
- Un manque d'articulation entre politiques du travail et politiques migratoires au sein même de l'UE, limitant la traduction des besoins sectoriels réels en capacités d'accueil effectives ;
- Une priorité donnée à la réduction visible de l'irrégularité.

Il convient de mettre en évidence deux limites structurelles :

- L'UE a des besoins sectoriels réels, mais ne peut absorber des volumes correspondant aux dynamiques démographiques externes ;
- Les voies légales constituent un instrument d'organisation de la mobilité, et non un mécanisme d'absorption massive.

Mobilité légale : levier partiel

La mobilité légale peut :

- réduire la dépendance aux passeurs pour une partie des candidats ;
- répondre aux pénuries de main-d'œuvre dans des secteurs spécifiques ;
- améliorer la qualité des parcours ;
- contribuer à limiter la vulnérabilité cumulée en offrant des alternatives légales avant le basculement vers les corridors irréguliers.

Cependant, son effet est limité par un décalage structurel entre la croissance démographique et la capacité d'absorption européenne.

Par conséquent, la mobilité légale doit être conçue comme un instrument de gestion qualitative, et non comme une réponse quantitative à la pression démographique.

5. Réintégration et ancrage territorial

La réintégration constitue le test de cohérence des politiques migratoires. Les retours sont souvent comptabilisés comme des indicateurs de performance, sans que cela se traduise par une amélioration durable des trajectoires.

Les échanges de Rome ont montré que la réintégration ne peut être traitée comme une phase administrative. Elle engage des dynamiques économiques locales et des incitations structurelles au départ.

5.1 Limites des dispositifs individuels

Les dispositifs dominants reposent sur un soutien financier individuel et un accompagnement de court terme. Quatre fragilités récurrentes apparaissent :

- **Insuffisance économique**

Les montants alloués couvrent rarement le coût d'installation d'une activité viable ni le capital mobilisé pour migrer. Le retour s'effectue souvent sous pression financière et sociale.

- **Suivi limité**

L'accompagnement est centré sur la conformité administrative plutôt que sur la viabilité économique. L'absence de diagnostic sectoriel et de coordination locale fragilise les projets.

- **Désalignement incitatif**

Lorsque le revenu généré reste inférieur aux attentes ou aux opportunités perçues à l'étranger, la remigration devient rationnelle. Ainsi, la réintégration individuelle peut faciliter le retour, mais ne modifie pas l'environnement économique à l'origine du départ.

- **Stigmatisation sociale du retour**

Dans certains contextes, le retour est perçu comme un échec par la communauté d'origine, ce qui engendre une fragilité psychologique et sociale susceptible de réduire les capacités de réinsertion et de renforcer les incitations à la remigration. Cette dimension symbolique affaiblit l'efficacité des dispositifs de retour. Certains pays et organisations réclament ainsi l'adoption de terminologies alternatives, afin d'atténuer cette perception négative du retour et de limiter le sentiment d'échec associé à ces trajectoires.

5.2 Nécessité d'un changement d'échelle : approche territoriale

La durabilité des trajectoires de retour suppose une intégration dans les dynamiques économiques du territoire. Les projets collectifs (coopératives, plateformes locales) permettent de mutualiser les risques et produisent un effet multiplicateur. L'insertion dans un secteur économique – accès au crédit, opportunités stables, coordination avec les acteurs locaux – conditionne cette durabilité. Une réintégration dispersée ne produit pas d'effets structurels.

Ainsi, la viabilité des trajectoires de retour dépend de la capacité d'intégration économique et sociale des territoires.

5.3 Dimension stratégique

Les dispositifs actuels restent pilotés par des logiques quantitatives (nombre de retours). Or, la stabilisation exige :

- Des financements pluriannuels ;
- Une coordination inter-acteurs ;
- Des indicateurs de durabilité (revenu, emploi).

Sans réorientation vers une logique d'investissement territorial, la réintégration demeure un outil de gestion de court terme.

Réintégration isolée : une limite structurelle

L'échec récurrent des dispositifs individuels s'explique par :

- Une performance locale insuffisante ;
- L'absence d'écosystème économique ;
- Une pression structurelle persistante.

La réintégration isolée corrige une situation administrative, mais seule une stratégie territoriale structurée modifie les incitations au départ.

6. Diasporas : levier transversal et stratégique

La diaspora est généralement présentée comme un acteur clé du co-développement et de la mobilité ordonnée. Elle joue en effet un rôle dans les transferts financiers, la circulation de l'information et les relations économiques. Toutefois, dans la pratique, cette reconnaissance dépasse souvent sa véritable intégration dans les dispositifs existants. Les débats de Rome ont ainsi souligné l'écart entre reconnaissance politique et intégration opérationnelle. La diaspora n'est ni solution automatique ni substitut aux politiques publiques. Elle devient un levier lorsque certaines conditions institutionnelles sont réunies.

6.1 Médiation, information et accompagnement

Dans les zones de départ, l'information migratoire circule par réseaux informels et récits partiels. Une diaspora structurée peut réduire cette asymétrie en :

- Clarifiant les conditions d'accès aux voies légales ;
- Décrivant les contraintes réelles de séjour ;
- Ajustant les attentes économiques des familles.

L'accompagnement (préparation administrative, orientation sectorielle et appui à l'insertion) augmente les chances de réussite de ces processus de mobilité et limite le recours aux intermédiaires informels.

Cependant, cette fonction suppose une coordination formalisée avec les autorités locales et consulaires. Sans interface institutionnelle, l'impact reste fragmenté.

6.2 Investissement et ancrage économique

Les transferts financiers soutiennent principalement la consommation, et leur conversion en capital productif reste limitée.

La structuration de l'investissement suppose :

- Des instruments d'épargne collective sécurisés ;
- Des mécanismes de traçabilité ;
- Un co-financement public-privé ;
- Des incitations fiscales ciblées, afin d'orienter une part des transferts vers l'investissement productif plutôt que vers la seule consommation.

Les plateformes locales associant la diaspora, les administrations locales et les acteurs économiques peuvent jouer un rôle d'intermédiation. Ainsi, la diaspora n'a pas vocation à se substituer à l'investissement public, mais à en amplifier les effets.

Son engagement dépend toutefois de la qualité institutionnelle locale : sécurisation foncière, stabilité réglementaire et transparence conditionnent la mobilisation des capitaux.

6.3 Limites et conditions

La diaspora n'est pas homogène : elle est traversée par des différences sociales et générationnelles et présente des intérêts ainsi que des niveaux d'engagement variables.

Trois limites structurantes doivent être rappelées :

- Une fragmentation interne ;
- Le fossé générationnel croissant ;
- L'attribution de responsabilités excessives à la diaspora.

La diaspora ne peut pas compenser le déficit d'emplois, la faiblesse industrielle ou la fragilité institutionnelle. Elle complète une stratégie économique, mais ne la remplace pas.

De la rhétorique à la structuration

La diaspora devient un levier stratégique lorsque trois conditions sont réunies :

- Une interface institutionnelle claire avec les administrations locales ;
- Des instruments financiers sécurisés et traçables ;
- Une harmonisation entre les projets territoriaux et les capacités d'investissement.

Sans ces conditions, son invocation demeure purement rhétorique.

7. Sostenabilité financière et alignement économique

La crédibilité des voies légales et de la réintégration repose sur leur soutenabilité financière et leur cohérence économique. Tant que les dispositifs dépendent d'enveloppes extérieures à court terme, ils restent vulnérables aux cycles politiques.

L'enjeu n'est pas d'augmenter ponctuellement le nombre de personnes incluses dans ces programmes, mais de créer une dynamique durable dans le temps.

7.1 Sortir du modèle « tout-bailleur »

Les programmes actuels présentent trois limites :

- Dépendance aux priorités des bailleurs ;
- Logique de projet à horizon de court terme ;
- Faible intégration aux stratégies économiques nationales.

Ce modèle favorise la multiplication de pilotes sans institutionnalisation.

Par conséquent, le financement externe doit jouer un rôle de catalyseur : réduire le risque initial, tester des mécanismes et attirer des capitaux complémentaires. La soutenabilité suppose des financements mixtes associant budgets nationaux, collectivités, secteur privé, diaspora et appui européen ciblé.

Par ailleurs, la mobilité légale et la réintégration doivent être intégrées aux stratégies d'emploi et de développement territorial. Sans co-responsabilité locale, elles demeurent secondaires.

7.2 Alignement avec les besoins réels

La cohérence financière exige un alignement économique.

Les pénuries sectorielles en Europe justifient la mise en place de dispositifs ciblés. Toutefois, la mobilité ne peut se limiter à répondre aux besoins du marché du travail européen et doit également s'articuler avec les priorités économiques et les stratégies d'emploi des pays partenaires d'Afrique subsaharienne.

Un alignement crédible suppose :

- Un diagnostic bilatéral des besoins, régulièrement mis à jour pour tenir compte de l'évolution rapide des marchés du travail des deux côtés du partenariat ;
- Une reconnaissance mutuelle des compétences ;
- Une insertion dans des filières économiques locales.

Former sans demande vérifiée affaiblit le système. L'intégration entre les entreprises, les dispositifs de formation et les autorités locales est indispensable.

Ainsi, la mobilité peut contribuer au développement d'un territoire, mais elle ne peut compenser l'absence de stratégie économique locale.

7.3 Arbitrage stratégique

Deux logiques coexistent :

- Un instrument limité, conçu pour répondre ponctuellement à des besoins spécifiques de certains secteurs, sans s'inscrire dans une stratégie de long terme ;
- Une composante d'une stratégie économique bilatérale, intégrant mobilité, formation, réintégration et développement territorial dans un cadre cohérent et prévisible.

La soutenabilité dépend du choix entre ces deux orientations. Ce choix engage à parts égales les institutions européennes et les États partenaires africains, dont l'adhésion et l'appropriation sont indispensables à la viabilité de la seconde orientation.

8. Recommandations opérationnelles

La transformation des voies légales repose sur trois priorités.

Priorité 1 – Rendre la crédibilité mesurable

- Publication harmonisée d'indicateurs consulaires, incluant notamment les délais de traitement, les taux d'acceptation et des motifs agrégés de refus.
- Standardisation des exigences documentaires pour les programmes sectoriels, afin de limiter les incertitudes administratives pour les candidats.
- Mise en place de dispositifs officiels d'assistance administrative, afin de réduire le recours à l'intermédiation informelle ou frauduleuse.

Priorité 2 – Structurer le cycle complet

- Conditionner tout programme de mobilité à la prise en compte du cycle complet mobilité-retour-réengagement, afin de garantir la durabilité des dispositifs.
- Dimensionner la portée de la mobilité à partir de diagnostics sectoriels documentés, fondés sur les besoins du marché du travail.
- Mettre en place des mécanismes de reconnaissance mutuelle des compétences et des qualifications.

Priorité 3 – Territorialiser et mutualiser

- Mettre en place des plateformes territoriales de mobilité et de développement associant les diasporas, les administrations locales et les acteurs économiques, pilotées par des agences de développement régionales et soutenues par des financements européens et nationaux.
- Conditionner les dispositifs d'aide à la réintégration à une insertion dans des filières économiques identifiées, en lien avec les besoins des économies locales et les stratégies de développement territoriales.
- Créer des fonds d'investissement territoriaux mixtes, cofinancés par l'Union européenne, les administrations locales et les diasporas, et gérés par des agences de développement régionales afin de soutenir des projets productifs et traçables.

Ces mesures impliquent :

- Une coordination renforcée entre la Commission européenne, les États membres et les autorités territoriales partenaires ;
- Un engagement financier minimal des États partenaires et des collectivités locales impliquées ;
- Un pilotage opérationnel confié à des agences de développement régionales ou à des structures équivalentes ;
- Une évaluation annuelle indépendante des dispositifs et de leurs impacts économiques et sociaux.

La crédibilité dépend moins de nouvelles annonces que de l'institutionnalisation de mécanismes opérationnels, financés et évaluables dans la durée.

9. Conclusion

Les voies légales ne peuvent absorber la pression démographique ni corriger les déséquilibres structurels des marchés du travail. Elles ne remplacent ni politiques industrielles, ni création d'emplois locaux, ni investissements territoriaux.

Toutefois, elles peuvent avoir un effet stratégique si leur fonction est clairement définie : organiser une partie de la mobilité, réduire la vulnérabilité liée aux parcours irréguliers et limiter l'avantage comparatif des économies de transit.

Ainsi, la question n'est pas d'augmenter indéfiniment le nombre de personnes incluses dans ces programmes, mais d'en garantir la cohérence :

- Un accès prévisible et mesurable ;
- Un alignement économique vérifié ;
- Un ancrage territorial réel ;
- Un financement soutenable et une responsabilité partagée.

Sans ces conditions, les voies légales resteront visibles mais marginales. Lorsque ces conditions sont réunies, elles peuvent contribuer à gérer une partie de la mobilité dans un contexte marqué par des pressions démographiques et politiques durables.

L'enjeu n'est pas d'annoncer davantage, mais d'institutionnaliser ce qui fonctionne. La crédibilité ne se proclame pas : elle se construit, par la cohérence des actes et la constance des engagements.

À PROPOS DES AUTEURS

Beatriz de León Cobo

Directrice de l'Institut espagnol d'analyse migratoire (IEAM)
Directrice du Forum de dialogue Sahel-Europe (UFV)
Doctorante en sociologie à l'Université de la Sorbonne
beatriz.deleoncobo@ieam.es

Camille Dock

Assistante chercheuse à l'Institut espagnol d'analyse
migratoire (IEAM)
Étudiante en master d'études africaines à l'Université de
Genève
camille.dock@ieam.es

Nous remercions chaleureusement les participants à l'atelier, ainsi que les institutions qu'ils représentent, pour le temps consacré à ce processus et pour leurs précieuses contributions à la relecture de ce Policy Paper. Nous souhaitons également exprimer notre sincère gratitude à l'Université Niccolò Cusano pour avoir accueilli l'atelier.



© Institut espagnol d'analyse migratoire (IEAM). Tous droits réservés.

Toute reproduction, diffusion ou utilisation commerciale de ce document nécessite l'autorisation préalable des éditeurs.

Référence recommandée :

DE LEÓN COBO, B. et DOCK, C. (2026), Policy Paper « Voies légales crédibles : entre promesse politique et capacité réelle – Structurer la mobilité circulaire, l'ancrage territorial et le rôle des diasporas », Policy Paper 4/2026, Institut espagnol d'analyse migratoire (IEAM).